

FAQ Seconde professionnelle « Productions »

Question n°1 : « Dans le cas d'un établissement avec deux spécialités dans la même classe de seconde professionnelle, faut-il comprendre que la DGH technique actuellement distincte deviendra commune ? »

Réponse : Une classe de 2nde professionnelle avec deux sections, par exemple :

- Seconde pro « Productions végétales Agroéquipement/Conduite de cultures »
- Seconde pro « Productions animales/Systèmes d'élevage »

deviendra avec la rénovation une nouvelle classe avec une seule section « Productions » et un seul module EP3 « Conduite d'élevages et de cultures ».

Il y aura une dotation pour les enseignements techniques correspondant aux trois modules suivants :

Modules professionnels	Evolution des horaires et disciplines	Dédoublément à plus de 16 ou plus de 24 élèves
EP1	45 h SESG	15 h seuil 24 élèves SESG
EP2	90 h 45 h STP* 45 h biologie-écologie	30 h seuil 16 STP 15 h seuil 24 biologie-écologie
EP3 « conduite d'élevages et de cultures »	Module de spécialité 180 h 45 h zootechnie 45 h agronomie 30 h agroéquipement 60 h STP**	30 h seuil 16 zootechnie 30 h seuil 16 agronomie 15 h seuil 16 agroéquipement 30 h seuil 16 STP**

* agronomie / zootechnie

** agronomie / zootechnie / agroéquipement

Question n° 2 :

« Les élèves de la seconde professionnelle seront - ils évalués à la fin avec le BEPA ? »

Réponse : Oui, le BEPA reste la certification intermédiaire à laquelle se présentent les élèves préparant le baccalauréat professionnel en trois ans. La modalité d'évaluation reste inchangée (trois épreuves) avec une évaluation en CCF constitutive de l'épreuve E3 en fin de seconde professionnelle.

Question n°3 :

« Est-ce uniquement une rénovation de la seconde professionnelle ou est-il envisagé une rénovation de la totalité du cursus (première et terminale) du baccalauréat professionnel ? »

Réponse : La rénovation porte sur les trois années du parcours de formation préparant au baccalauréat professionnel : la seconde professionnelle, le cycle de première et de terminale du baccalauréat professionnel. La mise en place de la seconde professionnelle est prévue pour la rentrée 2016, la première professionnelle sera mise en place à la rentrée 2017, la terminale à la rentrée 2018 pour une première session d'examen en juin 2019.

Question n° 4 :

« Comment adapter ce référentiel à l'apprentissage ? »

Réponse : Le référentiel de formation de la seconde professionnelle « Productions » est prescrit que pour la formation initiale scolaire. « *Il présente une architecture de la formation, à savoir le nombre de semaines de formation, le nombre de semaines en entreprise, les modules, les objectifs de formation, les disciplines et les horaires affectés. Il est seulement indicatif pour la formation initiale en apprentissage.* »* Il revient à chaque équipe de CFA d'adapter le référentiel de formation en fonction de l'alternance mise en place dans le centre de formation.

*« *Guide pédagogique de la formation par apprentissage dans l'enseignement agricole technique* » www.chlorofil.fr/guide-apprentissage

Siglier :

DGH : Dotation globale horaire

EP : enseignement professionnel

SESG : Sciences économiques, sociale et de gestion

STP : Sciences et techniques professionnelles

BEPA : Brevet d'études professionnelles agricoles

CCF : Contrôle en cours de formation

CFA : Centre de formation d'apprentis